

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF2640

présenté par

Mme Chatelain, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	5 000 000	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, présenté par le groupe Écologiste et Social, vise à anticiper et à adresser de manière proactive les défis sans précédent posés par le réchauffement climatique, qui ne connaît pas de frontières. Les conséquences du changement climatique, bien qu'universelles, toucheront de

manière disproportionnée les pays du Sud, exacerbant les inégalités existantes et créant de nouveaux défis sécuritaires.

Face à cette réalité, il est impératif de repenser la manière dont les nations collaborent. Nous devons inventer de nouveaux espaces de coopération, s'appuyant à la fois sur des piliers militaires et diplomatiques. Ces espaces doivent permettre d'anticiper les bouleversements à venir et d'organiser, dès aujourd'hui, les réponses aux crises de demain. Ces partenariats doivent se construire dans un esprit de respect mutuel et de solidarité internationale, loin de l'approche néo-coloniale qui a trop longtemps caractérisé le positionnement de la France à l'étranger.

Cet amendement propose donc d'abonder de 5 000 000 € les crédits (enAE et CP) dédiés à l'action 08 « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». Et réduit d'un montant correspondant de 5 000 000 € l'action 06 « Dissuasion » du programme 146 « Équipement des forces ». La diminution des crédits d'un montant correspondant est imposée par l'article 40 de la Constitution à travers l'obligation d'un gage financier à toute nouvelle mesure. Nous espérons que le Gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.